

CLUB TRANSITION JUSTE

AVIS DU CESE : QUELLES POLITIQUES POUR FAVORISER L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ VERS LA SOBRIÉTÉ ?

PRÉSENTATION

DATE DE LA REUNION	ORGANISÉE PAR	INTERVENANTES
4 avril 2023	ORSE – AG2R La Mondiale	Albert Ritzenthaler (AR) , Secrétaire confédéral de la CFDT, membre du Cese (Conseil économique, social et environnemental) et rapporteur de l'Avis ; Philippe Da Costa (PDC) , membre du Comité de direction du groupe AG2R La Mondiale, en charge des affaires publiques, de l'engagement sociétal et des nouveaux métiers ; Jérôme Courcier (JC) , Senior advisor chez KMPG, expert RSE et finance durable, ORSE

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS À RETENIR ET DES DÉBATS

Pour introduire cette réunion, Phillipe Da Costa est venu rappeler les similitudes d'engagement d'AG2R La Mondiale et du Cese sur les questions sociales, de conditions de travail, de territoire, de sobriété, de transformation sociétale.

Sa double casquette de membre du comité de direction du groupe AG2R La Mondiale et de président de la Croix-Rouge rend d'autant sensible PDC aux les questions d'alimentation, de pouvoir d'achat et de combat contre les inégalités.

La réunion s'est déroulée en 2 parties :

- Une première partie sur le concept de sobriété retenu par le Cese
- Une deuxième partie pour discuter des 5 axes présents dans le rapport

Dans la première partie, JC a interrogé AR sur le choix de la définition de la sobriété. La question de la sobriété est immédiatement apparue comme le point clé du rapport. La pluralité des groupes présents au sein du Cese a nécessité une définition commune de la sobriété. Après une première définition, le Cese en a retenu une comme suit :

L'« ensemble de mesures collectives et systémiques au sein desquelles s'élaborent des pratiques quotidiennes qui organisent la juste répartition tout en réduisant la demande en énergie, matériaux, sol et eau afin de garantir les droits fondamentaux et les conditions de vie dignes des personnes dans les limites planétaires. »

Cette définition se rapproche de la traduction britannique « *sufficiency* » mais souligne le principe d'un partage équitable entre les individus.

Afin de comprendre si la sobriété représente un point central pour une transition juste, JC questionne AR sur les controverses autour du concept comme :

- Sur la crise en Ukraine et l'éventualité du recul des mesures environnementales face à l'urgence de la crise énergétique provoquée dans le reste de l'Europe ;
- Sur les limites de la sobriété qui ne passe pas uniquement par les éco-gestes de chacun mais aussi par la prise en compte des inégalités et ressources entre chacun ;
- Sur la technologie vue comme une solution pour faire face aux problèmes environnementaux alors que le numérique engendre aussi des effets pervers à prendre en compte en termes d'impacts écologiques ;
- Sur le changement ou non du modèle de croissance économique actuel vers un autre modèle qui ne serait pas orienté vers l'augmentation du PIB

Dans une deuxième partie ci-dessous, JC et AR ont présenté les préconisations du Cese en matière de sobriété en détaillant les 5 grands axes qui regroupent les recommandations.

Axe 1 : Garantir une sobriété juste

JC questionne AR sur la volonté de prendre les inégalités sociales et de genre dans la conception des politiques de sobriété et dans les évaluations visant à les réduire ; mais est-ce que cela est suffisant ?

Pour répondre à cette question, le rapporteur de l'avis rappelle que les parlementaires oublient souvent ces inégalités dans la conception des politiques publiques. Or il faut pouvoir intégrer les individus les plus défavorisées dans les politiques de sobriété. Il faut agir en amont sur ces inégalités plutôt que de les compenser après la mise en place de politiques. C'est pourquoi la présence de toutes les parties prenantes dans les processus de décision et dans le dialogue est nécessaire.

Dû à ces inégalités sociales, une partie de la population ne peut pas mettre en application ces politiques de sobriété, car elles sont « déjà sobres » et ne peuvent consommer des ressources auxquelles elles n'accèdent pas de facto. Cependant, les inégalités sociales ne font pas obstacle à la nécessité d'effectuer des efforts de sobriété pour les individus en ayant la possibilité. De plus, AR suggère que l'expérience de consommation des plus désavantagés s'inscrivant souvent par manque de moyens financiers dans des pratiques de sobriété, pourrait être parfois utile à connaître et diffuser pour tout le monde.

Axe 2 : Promouvoir une démocratie représentative et participative au service de la sobriété

JC questionne AR sur l'efficacité de la Convention citoyenne pour le climat, exemple de démocratie participative mais considéré comme un échec pour la plupart des écologistes.

AR considère la Convention citoyenne pour le climat comme une expérience test. L'objectif de cette convention était d'obtenir l'expression d'une démocratie participative c'est-à-dire donner aux citoyens les moyens d'agir directement sur les politiques de climat à travers leurs idées et leur avis, comme on peut le faire au travers de sondages, boîtes à idées dans les entreprises par exemple. La démocratie délibérative, elle, est un peu différente. Elle permet d'atteindre un consensus entre les citoyens, en étant axée sur le débat entre les citoyens et les autres parties prenantes, sur le processus même qui précède l'élaboration des politiques. Ainsi cette convention ne s'est pas inscrite dans un clivage « pour » ou « contre » entre des citoyens tirés au sort mais elle s'est inscrite dans un élan de propositions constructives et communes.

Ce qui est considéré comme une opportunité manquée, c'est l'engagement de légiférer sur la base des propositions de cette Convention qui n'a pas été respecté. Malgré de bonnes propositions faites par les citoyens, plusieurs propositions fortes n'ont pas été retenues par le gouvernement. C'est ce qui explique la déception de beaucoup sur la Convention du Climat. À l'inverse, la Convention citoyenne sur la fin de vie n'avait pas pour objectif de légiférer sur le sujet ainsi il n'y aura pas de sentiment de déception à la fin de cette convention.

Axe 3 : Agir sur l'offre et la demande

JC demande à AR s'il ne faudrait pas être plus dirigiste, si l'objectif du Cese est de pouvoir impliquer toutes les parties prenantes dans les politiques de sobriété pour les entreprises.

Comme expliqué au début de la réunion, la pluralité des groupes présents au sein du Cese a nécessité un consensus pour élaborer ce rapport. L'objectif du Cese à travers ce rapport est de donner une direction aux parlementaires sur les politiques de la sobriété.

Pour les entreprises, il faut pouvoir engager le débat avec les dirigeants. Beaucoup d'entreprises n'ont encore ni dispositif sur les questions environnementales et ni objectif pour réduire leur impact. Dans ce cas-là par exemple, le CSE (Comité social et économique) peut engager une réflexion collective en faveur d'une politique d'entreprise co-construite.

Axe 4 : Mettre en œuvre la sobriété dans le temps et l'espace

JC demande à AR si, selon lui, les accords de sobriété ne sont pas déjà mis en place avec, par exemple, le télétravail pour faire baisser la consommation d'énergie.

Selon AR, des négociations sont en cours mais toutes ne sont pas terminées dans les entreprises. Certaines entreprises ne peuvent pas non plus mettre en place le télétravail. Plusieurs solutions apparaissent cependant comme une gestion pendulaire en décalant des horaires d'arrivée des salariés dans l'entreprises. D'autres ont mené des réflexions autour de l'organisation du temps de travail pour aboutir à un plan de sobriété à tous les niveaux de l'entreprises.

Des questions d'ordre géographique impactent également les enjeux de sobriété. La suppression des résidences secondaires au profit d'un logement unique avec, de plus, un nombre de mètres carrés limités en fonction des besoins du foyer sont des suggestions proposées dans le débat public.

La tarification progressive de l'eau est aussi proposée pour en limiter une consommation considérée comme trop importante.

Axe 5 : De la sobriété de consommation à la société de bien être : construire de nouveaux récits partagés

JC questionne AR sur le choix d'une société dite de « bien-être » plutôt d'une société du « bien commun » ?

Le terme « bien-être » est entendu comme le « bien-vivre » ensemble pour une sobriété heureuse, en référence au courant du « buen vivir ». Le bien « être » vient s'opposer à l'idée d'« avoir » et d'une société du « toujours plus ». L'intérêt est d'inscrire la sobriété comme référentiel culturel afin de porter un message positif avec le terme « bien être ». Une réelle aspiration citoyenne est présente pour apporter des solutions concrètes. Il faut associer les politiques publiques à la réalité du terrain à travers les initiatives citoyennes et locales. Pour cela, la mise en place de plan de sobriété territoriaux est aussi envisageable.

DOCUMENTS À JOINDRE.

Le support de présentation de la réunion et **le support audio [=> check autorisation avant ?!]** sont disponibles [ici](#)

Note rédigée par Laura Mbanzulu, Chargée d'étude Engagement Sociétal et Social à l'ORSE